RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2026 – 2027 (modifié)

Un collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal assure le bon déroulement des différentes opérations et reste décisionnaire en cas de litige.
Le non-respect des règles suivantes entraînera l'exclusion du projet proposé.

Article 1 - Le territoire

Le Budget Participatif porte sur le territoire de la commune de Fonsorbes.

Article 2 - Les participants

Qui peut déposer un projet ?
• les Fonsorbais à partir de 12 ans à l'exclusion des élus
• Projet individuel ou collectif (associations, établissements scolaires, conseils de quartier, …)
• Dans le cas d'une école élémentaire le porteur du projet sera un enseignant. Les Fonsorbais dont le projet n'a pas été retenu sur les années précédentes peuvent le représenter.

Qui peut prendre part au vote ?
• Les Fonsorbais à partir de 12 ans. À l'exclusion des élus.

Article 3 - Le montant affecté

Le Budget Participatif dispose d'une enveloppe de 50 000 € TTC pour la réalisation de projets. Cette enveloppe est inscrite au budget d'investissement de la ville de Fonsorbes. Elle pourra être répartie entre plusieurs projets.

Article 4 - Calendrier global

Le processus de décision du Budget Participatif se déroule sur une année civile, en suivant les étapes suivantes :

1. J'ai une idée, je la soumets
> du lundi 2 février au dimanche 1er mars 2026

2. Présentation au collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal
> mardi 14 et vendredi 17 avril 2026

3. Étude de la recevabilité des idées en relation avec les services
> du lundi 20 avril au jeudi 28 mai 2026

4. Réunion de recevabilité et retour aux porteurs (par mail)
> le vendredi 29 mai 2026

5. Présentation des étapes suivantes aux porteurs des idées recevables

> le mercredi 3 juin 2026

6. Campagne individuelle des porteurs d'idée
> du vendredi 5 au vendredi 19 juin 2026

7. Soumission des idées au vote de la population
> du samedi 20 juin au vendredi 3 juillet 2026 à 12h

8. Annonce du résultat des votes
> vendredi 3 juillet 2026 à 17h30

9. Montage du/des projet(s) retenu(s)
> à partir du lundi 6 juillet

10. Présentation au collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal puis au conseil municipal
> Novembre 2026

11. Réalisation du ou des projets
> en 2027

Article 5 - Détail des étapes

Étape 1 : J'ai une idée, je la soumets
> du lundi 2 février au dimanche 1er mars 2026
Les idées peuvent être déposées sur le site Internet fonsorbes.fr ou à l'accueil de la mairie.
Le formulaire comporte :
• Nom et coordonnées
• Âge
• Idée et descriptif succinct
• Public visé
• Choix de la date de présentation
• Photos (facultatif)

Étape 2 : Présentation au collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal
> mardi 14 avril et vendredi 17 avril 2026
Les porteurs de projet viennent présenter leur idée au collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal et aux autres porteurs de projet. Ce pourra être l'occasion de fusionner des projets similaires.

Étape 3 : Étude de la recevabilité des idées en relation avec les services
> du lundi 20 avril au jeudi 28 mai 2026
A cette étape, le collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal s'assurera auprès des services concernés de la recevabilité des idées proposées en fonction des critères suivants :
• relève des compétences de la commune de Fonsorbes, qui conserve la maîtrise d'ouvrage du projet ;
• peut être localisée sur l'espace public communal ;
• est d'intérêt général ;
• ne comporte pas d'élément de nature discriminatoire ou diffamatoire ;

• est techniquement réalisable et n'est pas manifestement d'un coût supérieur à l'enveloppe globale de 50 000 € TTC. Il sera également tenu compte des frais de fonctionnement induits.
• peut être réalisée d'ici la fin 2027.

Étape 4 : Réunion de recevabilité et retour aux porteurs
> le vendredi 29 mai 2026
Le collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal entérine les conclusions de l'étude de recevabilité et informe les participants de la sélection ou non de leur idée.

Étape 5 : Présentation des étapes suivantes aux porteurs des idées recevables
Les porteurs des idées recevables sont reçus afin de leur présenter les étapes suivantes, répondre aux éventuelles questions et faire signer le règlement concernant la campagne.
> le mercredi 3 juin 2026

Étape 6 : Campagne individuelle des porteurs d'idée
> du vendredi 5 au vendredi 19 juin 2026
Les porteurs auront à leur disposition des flyers regroupant toutes les idées proposées au vote pour faire leur campagne. A partir du 20 juin, la campagne officielle municipale commence (Fonsorbais d'été, site internet, réseaux sociaux) mettant fin à la campagne individuelle.

Étape 7 : Soumission des idées au vote de la population
> du samedi 20 juin au vendredi 3 juillet 2026 à 12h
Les idées reconnues recevables sont présentées sur le bulletin d'information municipale d'été et sur le site de la commune et soumises au vote des Fonsorbais sur le site, à l'accueil de la Mairie, à la Médiathèque, à la Mosaïque des Partages et au Centre Animation Jeunes (CAJ).
Le contrôle de la conformité des votes se fait au quotidien.
Durant la période de vote, les porteurs d'idées ne peuvent plus faire campagne.

Étape 8 : Annonce du résultat des votes
> vendredi 3 juillet 2026 à 17h30
L'idée qui aura reçu le plus de suffrages passera à l'étape suivante. En cas d'ex æquo, un tirage au sort sera effectué.

Étape 9 : Montage du/des projet(s) retenu(s)
> à partir du lundi 6 juillet 2026
Le collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal et les services municipaux en collaboration avec les porteurs d'idée, monteront le ou les projets retenus.

Étape 10 : Présentation au collège d'élus représentant l'ensemble du conseil municipal du projet finalisé puis en conseil municipal
> novembre 2026

Étape 11 : Réalisation du ou des projets
> en 2027

Mise à jour le 29 mai 2026